

Charte d'Accueil en formation des Personnes en Situation de Handicap

Dans ce document nous utiliserons le genre masculin comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Il a donc une valeur de neutre.

Chez MEDEO Formation, nous considérons que chaque personne, quelles que soient ses spécificités, doit pouvoir accéder à la formation et réussir son parcours professionnel.

Nos engagements :

- Proposer un accueil sans discrimination et avec bienveillance dans ses formations,
- Garantir l'égalité des droits et des chances dans l'accès, le déroulement et la validation de la formation,
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins de personnes en situation de handicap (PSH), toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap
- Mobiliser le référent handicap qui participera aux formations qui lui seront proposées
- Mobiliser l'ensemble de son équipe pédagogique, technique ou administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap (PSH)



Le rôle du Référent Handicap :

Le référent handicap est une personne ressource essentielle au sein de MEDEO Formation. Il veille, dans le respect strict de la confidentialité des échanges, à accueillir et écouter chaque apprenant en situation de handicap afin de lui garantir un accompagnement individualisé et bienveillant.

Dès l'entrée en formation, il propose un entretien personnalisé permettant d'évaluer les besoins spécifiques, d'envisager les mesures d'adaptation nécessaires et de co-construire un plan d'accompagnement adapté au parcours de l'apprenant. Présent tout au long de la formation, il joue un rôle clé de coordination entre les différents acteurs internes (formateurs, équipes pédagogiques, référents administratifs) et externes (prescripteurs, entreprises d'accueil, partenaires institutionnels), dans le but de sécuriser le parcours et de créer les conditions les plus favorables à la réussite. Il veille également à l'efficacité des dispositifs mis en place, les ajuste si besoin, et s'assure de la qualité globale du suivi tout au long du parcours.

Charte d'Accueil en formation des Personnes en Situation de Handicap

Pour les bénéficiaires d'une RQTH (ou en cours de reconnaissance)

Si vous êtes bénéficiaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou que votre demande est en cours d'instruction, nous vous invitons à prendre contact avec le référent handicap de MEDEO Formation.

Lors d'un entretien individualisé et confidentiel, il vous accompagnera dans l'évaluation des éventuelles incidences de votre situation sur le déroulement de votre formation. Ensemble, vous identifierez les aménagements ou mesures de compensation les plus adaptés à vos besoins, qu'ils soient d'ordre pédagogique, matériel ou organisationnel, afin de garantir un parcours de formation serein, sécurisé et pleinement accessible.

Le handicap moteur Atteinte totale ou partielle de la motricité			Le handicap auditif Diminution ou perte de l'audition / difficultés à parler
Le handicap visuel Diminution ou perte de la vue			Le handicap mental Difficultés de compréhension, déficience légère à profonde
Le handicap psychique Troubles mentaux affectifs et émotionnels			Les maladies invalidantes Maladies respiratoires, digestives, infectieuses



Référent handicap MEDEO FORMATION : marielle.bissiere@medeo-formation.fr

Information également disponible dans les livrets d'accueil, à l'entrée des sites et sur notre site internet : www.medeo-formation.fr

Notre volonté : faire de la diversité une force, et de l'inclusion, une réalité quotidienne. Ensemble, construisons des parcours où chacun a sa place et peut réussir pleinement. MEDEO Formation participe activement aux actions du réseau RHF et aux formations dédiées.

AGEFIPH chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées

<http://www.agefiph.fr>

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil)

<https://www.ledepartement66.fr/service/a-mdph-66-maisons-departementale-des-personnes-handicapees/>

Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs
www.capemploi-66.com/contact/html

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours pour les candidats présentant un handicap